

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

**Délibération n°
D2025-06-30-28**

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
23 juin 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de **SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE**

Conseil Municipal du 30 juin 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier DE VOLONTAT, Maire**.

Présents : BENSEN Christian, BONNÉRY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, DE VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, RAMONE Jean-Luc,

Absents : VIDAL Mathilde, POUS Joël

Empêchés : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges, LABADIE Pierre

Procurations : CHORTO Christiane à DAYER Christine, CLAYRAC Georges à DE VOLONTAT Xavier, LABADIE Pierre à FABRE Éric

Secrétaire de séance : BONNÉRY Patrick

OBJET : **RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025**

Vu le Code de l'Éducation
Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 3 juin 2025 pour le maintien de la semaine de 8 demi-journées à la rentrée 2025/2026

Monsieur le Maire, propose de saisir Monsieur l'Inspecteur Académique – Directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation de Madame la rectrice d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DÉCIDE de saisir Monsieur l'Inspecteur Académique – Directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation de Madame la rectrice d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2025.

DÉCIDE le maintien de la semaine de 8 demi-journées à la rentrée 2025 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
BONNÉRY Patrick

Le Maire,
Xavier DE VOLONTAT



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20250630-D2025_06_30_028-DE